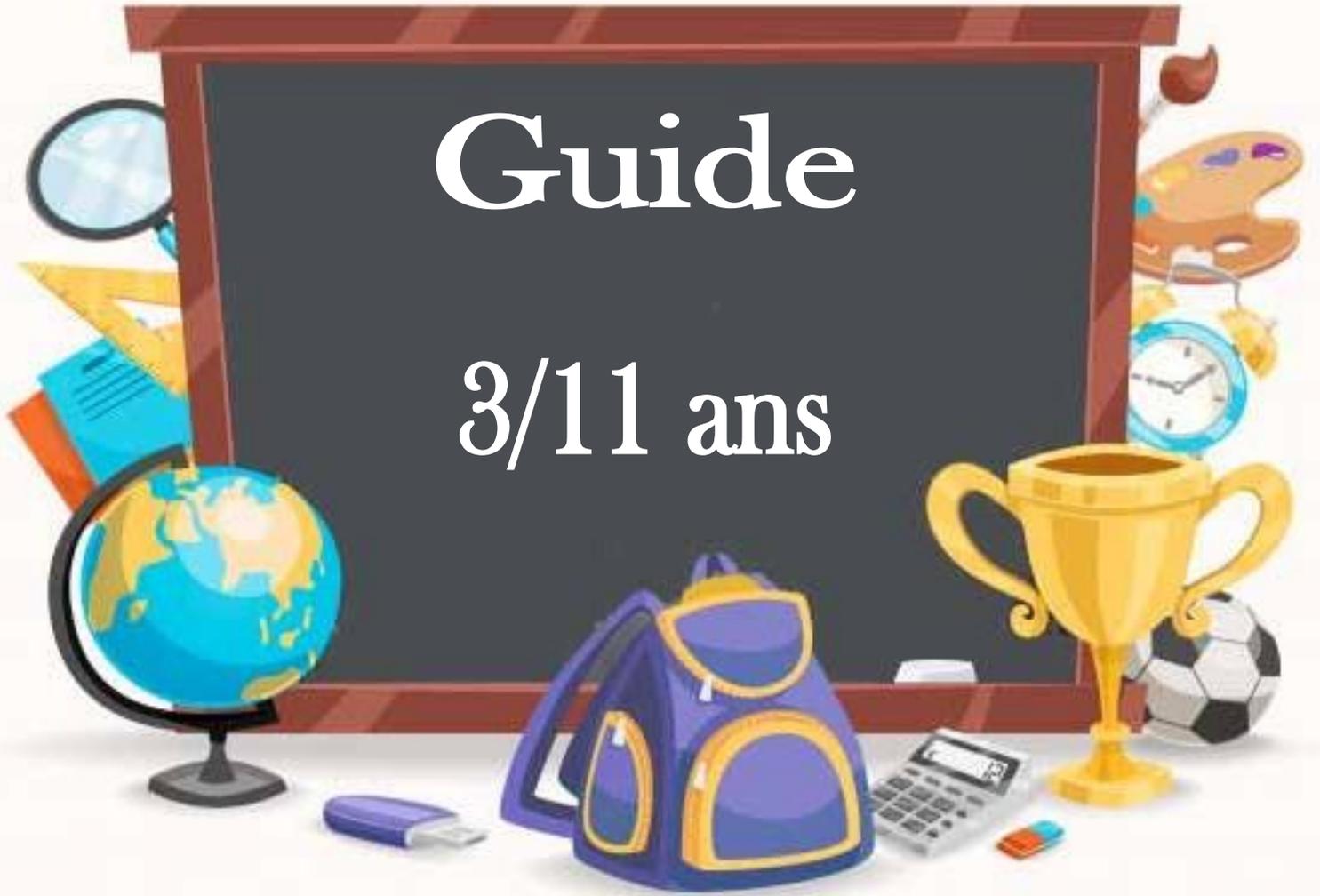




**Service  
Jeunesse  
Municipal**

ALSH Les Ouistitis  
ALSH Les Katchouks



# Guide

## 3/11 ans



# Ville de Montarnaud

Contact : Mairie de Montarnaud - 04 67 55 40 84 - [www.montarnaud.com](http://www.montarnaud.com)

Service Jeunesse : 06 17 37 82 04 - [service.jeunesse@montarnaud.fr](mailto:service.jeunesse@montarnaud.fr)

# LES SERVICES D'ACCUEILS SUR LA COMMUNE DE MONTARNAUD

La commune de Montarnaud propose une prise en charge des enfants scolarisés avant, pendant et après la journée d'école, ainsi que les mercredis et vacances scolaires.

Ces accueils ne sont pas seulement qu'un moyen de garde, mais également des temps d'activités pédagogiques et ludiques.

**Les Accueils de Loisirs Périscolaires (A.L.P.)** permettent aux parents qui travaillent de déposer leurs enfants auprès des animateurs du service jeunesse tôt le matin et/ou de les récupérer le soir. Pour les enfants du CP au CM2, la mairie met aussi en place une navette scolaire, gratuitement, tous les matins. 2 bus sont mis à disposition pour accompagner les enfants du Collège vers l'école élémentaire.



Afin de faciliter la circulation dans le village et devant l'école, un service d'accueil gratuit est aussi mis en place à partir de 8h

**Les accueils extrascolaires (A.L.S.H. Ouistitis et Katchouks)** fonctionnent tous les mercredis et vacances scolaires, de 7h30 à 18h, sur l'école élémentaire pour les enfants de 3 à 11 ans.

**Un portail famille** permet de faciliter les inscriptions aux accueils périscolaires et extrascolaires :

<https://portail-famille.montarnaud.fr>

Les réservations sont obligatoires sur chaque temps d'accueil afin de permettre une organisation efficace et des accueils de qualité.

Ce guide vous donnera tous les renseignements nécessaires à l'accueil de votre (vos) enfant(s) et à vos inscriptions par le portail famille.

HORAIRES	LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI					
	Accueil Matin	École Matin	Accueil Midi	École Après-midi	Accueil soir N°1	Accueil soir N°2
École maternelle Les Montarnelles	7h30 - 8h35	8h45 11h45	11h45 13h45	13h45 16h45	16h45 17h45	17h45 18h15
École élémentaire Font Mosson	7h30 - 8h20	8h30 11h30	11h30 13h30	13h30 16h30	16h30 17h45	17h45 18h15
ALSH Les Ouistitis (3/5 ans) et Les Katchouks (6/11 Ans)	MERCREDI 7h30 - 18h					

## ADRESSES :

Ecole maternelle « Les Montarnelles » Avenue Gabriela MISTRAL – 04.67.55.48.82

Ecole élémentaire « Font Mosson » Avenue Font MOSSON – 04.67.55.56.99

A.L.S.H. Les Ouistits et Les Katchouks Avenue Font MOSSON -

## CONTACTS :

**Responsable du service Enfance Jeunesse** : Aurélia GARRAUX - 06.17.37.87.82.04

**Responsable du secteur maternel** : Elodie PALLA - 07.77.96. 68.03.

**Responsable du secteur élémentaire** : Driss LOUKILI – 06.17.41.19.87.



# *A - L'accueil périscolaire (A.L.P.)*

L'accueil de loisirs périscolaire (A.L.P.) est un service municipal qui prend en charge tous les temps de la journée où l'enfant n'est pas en classe (garderie du matin, cantine et garderie du soir). Sur ces temps d'accueil les enfants ont la possibilité de participer à des ateliers ou des temps de jeux encadrés par des animateurs qualifiés.

## **1 - LES ACCUEILS DU MATIN :**

Chaque enfant sera accueilli dans un lieu adapté avec des d'activités aménagées pour ce moment particulier. Des activités libres et calmes seront proposées aux enfants qui le souhaitent pour assurer la transition entre le réveil et l'entrée en classe. Chaque enfant a son propre rythme qu'il convient de respecter.

- **Accueil du matin Ecole maternelle: de 7h30 à 8h35**
- **Accueil du matin Ecole Elémentaire : de 7h30 à 8h20**

2 services en plus sont mis en place **gratuitement** afin de faciliter la circulation dans le village et devant l'école :

- Service de navette de ramassage scolaire:

Le départ du bus s'effectue devant le collège, les enfants sont pris en charge par 2 animateurs jusqu'à l'école élémentaire Font Mosson.

Attention : le bus arrivera sur place à 8h10 et partira à 8h15.

- Accueil gratuit de 8h à 8h20 : accueil des enfants dès 8h sur l'école élémentaire

## **2 - TEMPS D'ACCUEIL MÉRIDIEN /CANTINE**

De manière générale, les repas sont servis en 2 services sur les deux écoles.

Avant ou après leur repas, les enfants de l'école élémentaire Font Mosson et de l'école maternelle Les Montarnelles bénéficient d'animations pendant la pause méridienne encadrées par des animateurs du Service Enfance Jeunesse.

## **3 - LES ACCUEILS DU SOIR / GARDERIES**

**Le temps d'accueil du soir se passe en deux parties :**

- **Accueil soir 1 : de 16h30 à 17h45 (École élémentaire) ou de 16h45 à 17h45 (École maternelle) :**

Des activités seront proposées aux enfants avec la mise en place de plusieurs ateliers par cycles, sur les 2 écoles.

Les enfants pourront être récupérés entre 17h30 et 17h45.

Pour l'école élémentaire, une étude surveillée est également mise en place et encadrée par des enseignants de l'école.

- **Accueil soir 2 : de 17h45 à 18h15 :**

Un temps d'accueil supplémentaire est mis en place sur les 2 écoles pour permettre aux parents qui travaillent de récupérer leur(s) enfant(s) entre 17h45 et 18h15. Le nombre de places est limité

## 4- INSCRIPTIONS

### LE DOSSIER D'INSCRIPTION ANNUEL :

Le dossier d'inscription annuel est valable du 1<sup>er</sup> septembre de l'année en cours jusqu'au 31 août de l'année qui suit. Il doit être renouvelé chaque année directement sur le portail famille.

Le dossier d'inscription est commun pour tous les accueils municipaux (périscolaire et centre de loisirs).

### LA CREATION DU COMPTE FAMILLE :

1. Création d'un compte famille sur le portail (remplir obligatoire les champs avec « \* »)
2. Valider votre compte via le lien reçu par mail
3. Compléter les informations concernant votre foyer (2eme représentant légal, numéro d'allocataire CAF, MSA ou autre)
4. ajouter vos enfants (avec information concernant les vaccinations, les allergies, le médecin traitant,
5. Envoyer les justificatifs dans la rubrique documents (**obligatoire : justificatif de domicile, livret de famille, carnet de vaccination, assurance scolaire**) **taille 4Mo max**
6. Attendre la validation de votre compte par les services de la mairie ATTENTION : aucun compte ne sera validé s'il manque les pièces justificatives obligatoires
7. Une fois votre compte complet et validé, vous aurez accès au planning des réservations dès leur mise en ligne
8. Réserver les dates désirées
9. Nos services valideront les réservations dans la limite des places disponibles

Tout changement en cours d'année scolaire doit être signalé au bureau du service Enfance Jeunesse.

## 5- LES RESERVATIONS AUX ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

Le représentant légal est tenu pour son enfant de faire les réservations sur tous les temps d'accueil périscolaire dont il a besoin.

-**Navette scolaire pour l'école élémentaire** : Une réinscription annuelle est nécessaire sur le site d'Hérault Transport pour obtenir la carte de transport.

Navette gratuite : <https://www.herault-transport.fr/lignes-scolaires/inscriptions>

-**Accueil du matin, cantine, accueil du soir N°1 et N°2** : réservation obligatoire sur tous les temps d'accueil

Les réservations se font sur :

- Sur le portail internet de l'espace famille <https://portail-famille.montarnaud.fr>
- A titre exceptionnel à l'accueil de la mairie
- Permanence à l'accueil de la Mairie lundi de 9h à 12h et mercredi de 14h à 16h30

Chaque enfant devra être inscrit **au moins 24h pleines et ouvrées avant le temps d'accueil** (ne pas compter les jours fériés et week-ends). Les réservations peuvent être faites à la semaine, au mois, au trimestre ou pour l'année scolaire



## *B- L'accueil de loisirs sans hébergement (A.L.S.H.)*

### LES OUISTITIS (3/5 ans) et LES KATCHOUKS (6/11 ans)

L'ALSH accueille les enfants de 3 à 11 ans le mercredi et vacances scolaires. Bien plus qu'un mode de garde collectif le centre de loisirs est un lieu de vie convivial et rassurant qui favorise l'épanouissement individuel de l'enfant.

### 1- LES HORAIRES

Les ALSH sont ouverts de 7h30 à 18h, les mercredis et vacances scolaires. Les familles ont la possibilité d'inscrire leurs enfants de façon modulée :

- A la journée (repas sur place obligatoire).
- A la ½ journée, avec ou sans repas.

#### Les accueils se font :

Le matin de 7h30 à 9h  
Le midi de 11h45 à 12h  
L'après-midi de 13h30 à 14h

#### Les départs se font :

Le midi de 11h45 à 12h  
L'après-midi de 13h30 à 14h  
Le soir de 17h à 18h

**Les ALSH ferment leurs portes aux vacances de Noël, ainsi que les 3 dernières semaines du mois d'août.**

### 2- LES ACTIVITES, SORTIES ET SEJOURS

L'équipe d'animation met en place des activités de découverte ludiques et variées, adaptées à tous.

Le service jeunesse propose chaque année un séjour à la neige et un séjour d'été pour les 8/11 ans ainsi qu'un bivouac pour les 6/9 ans en période estivale.

Un projet pédagogique est élaboré chaque année, il fixe les modalités d'accueil des enfants, les objectifs pédagogiques de l'ALSH et les activités proposées.

Les programmes des vacances sont disponibles sur le portail famille



### 3- MODALITES D'INSCRIPTIONS

Les demandes d'inscriptions doivent se faire via le portail famille :

Vous recevez ensuite une confirmation de vos inscriptions. En cas de demandes trop importantes, le choix des dossiers sera étudié par une commission d'attribution.

#### ➤ Inscriptions des mercredis en période scolaire :

Les demandes d'inscriptions pour les accueils du mercredi se font par période de 3 mois pour permettre un meilleur roulement. Un mail d'information vous avertira de l'ouverture des inscriptions pour chaque période.

Les modifications ou annulations d'inscription pour les mercredis, doivent s'effectuer 7 jours avant.

	Pour les mois de .....	Demande d'inscription à compter de....
PERIODE 1	Septembre / Octobre / Novembre	Mi- juillet
PERIODE 2	Décembre / Janvier / Février	Mi-octobre
PERIODE 3	Mars /Avril / Mai / Juin	Mi-janvier

#### ➤ Inscriptions pour les vacances :

Un programme d'activités est disponible sur le portail famille 4 semaines avant chaque période de vacances et marque l'ouverture des inscriptions

Il est demandé aux familles d'inscrire 2 jours ou 4 ½ journées minimum/ semaine de vacances pour permettre un suivi des activités.

## RENSEIGNEMENTS &

#### Inscriptions :

- <http://www.montarnaud.portailfamilles.app>

#### Renseignements :

-portail-famille@montarnaud.fr

#### Service Jeunesse Municipal

Avenue Font Mosson - 34570 Montarnaud Tél. :

06 17 37 82 04

service.jeunesse@montarnaud.fr

#### A.L.P./ A.L.S.H Maternel :

Tèl : 07.77.96.68.03

[alsh.ouistitis@montarnaud.fr](mailto:alsh.ouistitis@montarnaud.fr)

#### A.L.P./ A.L.S.H Élémentaire:

Tèl : 06.17.41.19.87

[alsh.katchouks@montarnaud.fr](mailto:alsh.katchouks@montarnaud.fr)



Ville de  
Montarnaud

